

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Délibération n°9

Majoration des indemnités de fonction des élus

SEANCE DU MARDI 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni en salle du Conseil à Thiers, sous la présidence de Francis ROUX, Maire ;

Étaient présents :

Francis ROUX ;

Bernard DUNIAT, Lawrence JULLIEN DE POMMEROL, Louis Emmanuel BODINAT, Anne LE BRAS, Jean-François AUROY, Claire LOPEZ, Siome SEKHARI, Karine LEGRAND ;

Roger MORAND, Bruno BARGES, Martine BERMUDEZ, Vincent PIEDGRAND, Mehmet Ali YILMAZ, Palmyre SANNAJUST, Patricia MUSLER, Christophe SAUZEDDE, Cécile MINCHIN, Delphine BOUYASSE, Cristelle DALBOS, Duran YILMAZ, Christophe CAPRON, Henri-Louis FAYET, Laetitia BERNARD, Clothilde JOURDAIN, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Philippe BARRAU, Hanifé OZKAN, Farida LAÏD ;

Étaient absents ayant donné pouvoir :

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

Serap ALP, pouvoir à Claire LOPEZ ;

Sandrine DUCOS, pouvoir à Gérard BLOC ;

Eddy DUPORT, pouvoir à Philippe BARRAU ;

Étaient absents :

Néant

Secrétaire de séance :

Claire LOPEZ a été désignée secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

Conseillers EN EXERCICE	Conseillers PRÉSENTS	Conseillers REPRÉSENTÉS	Total VOTANTS	Conseillers ABSENTS
33	30	3	33	0

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du CGCT, le Conseil municipal a pu valablement délibérer.

Majoration des indemnités de fonction des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2123-20 à L.2123-24 ;
Vu l'article R.2123-23 du CGCT ;
Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de ses adjoints ;
Vu l'arrêté municipal n°2026-374 du 16 juin 2026, portant délégations du Maire accordées aux adjoints ainsi qu'à des membres du Conseil Municipal ;
Vu la délibération n°8 du Conseil Municipal du 22 septembre 2026 relative aux indemnités de fonction du Maire et des élus ;

Considérant que dans les communes ayant la qualité de chef-lieu d'arrondissement telles que la Ville de Thiers, les articles L.2123-22 et R.2123-23 du CGCT permettent de majorer jusqu'à 20 % les indemnités de fonction votées par le Conseil Municipal ;

Considérant que l'application de majorations aux indemnités de fonction fait l'objet d'un vote distinct ;

Considérant que la majoration doit être calculée sur la base des indemnités effectivement fixées par le Conseil Municipal dans le cadre de la répartition de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que la majoration de 20,00 % n'est pas intégrée dans le calcul de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que cette majoration peut être attribuée au Maire et aux adjoints, mais qu'elle ne peut être versée aux conseillers municipaux délégués dans les communes de moins de 100 000 habitants ;

Considérant que dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux, les indemnités sont versées à compter du 28 mars 2026, date d'installation du Conseil Municipal et de la désignation du Maire et des adjoints pour l'ensemble des élus concernés mentionnés dans le tableau ci-dessous ;

Considérant que les indemnités majorées sont versées mensuellement ;

Considérant que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ;

Compte tenu de cette majoration, les indemnités qu'il est proposé de voter s'établissent comme suit :

Calcul du montant des majorations des indemnités proposées au vote					
NOM Prénom	Fonction	Taux retenu %	Indemnités versées	Majoration sous-préfecture (20%)	Montants mensuels bruts
ROUX Francis	Maire	62,49	2 568,66 €	513,73 €	3 082,40 €
DUNIAT Bernard	1 ^{er} adjoint	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
JULLIEN DE POMMEROL Lawrence	2 ^{ème} adjointe	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
BODINAT Louis-Emmanuel	3 ^{ème} adjoint	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
LE BRAS Anne	4 ^{ème} adjointe	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
AUROY Jean-François	5 ^{ème} adjoint	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
LOPEZ Claire	6 ^{ème} adjointe	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
SEKHARI Siome	7 ^{ème} adjoint	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
LEGRAND Karine	8 ^{ème} adjointe	20,39	838,14 €	167,63 €	1 005,76 €
MORAND Roger	Conseiller délégué	9,5	390,50 €		390,50 €

CM 22.09.2026
 Délibération n°9

BERMUDEZ Martine	Conseillère déléguée	9,5	390,50 €		390,50 €
YILMAZ Mehmet-Ali	Conseiller délégué	9,5	390,50 €		390,50 €
ALP Serap	Conseillère déléguée	9,5	390,50 €		390,50 €
SAUZEDDE Christophe	Conseiller délégué	9,5	390,50 €		390,50 €
BOUYSSSE Delphine	Conseillère déléguée	9,5	390,50 €		390,50 €
FAYET Henri-Louis	Conseiller délégué	9,5	390,50 €		390,50 €
Montant des majorations des indemnités proposées au vote				1 854,77 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **D'approuver** la majoration de 20,00 % des indemnités de fonction du Maire et des adjoints telle que présentée ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

VOTES	POUR	27	
	CONTRE		
	ABSTENTIONS	6	Philippe BARRAU, Gérard BLOC, Isabelle LAVEST, Sandrine DUCOS, Hanifé OZKAN, Eddy DUPORT
	NE PREND PAS PART AU VOTE		

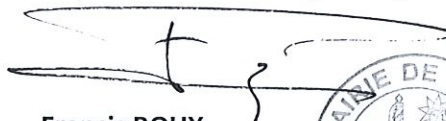
Le secrétaire de séance,

Le président de séance, Maire,

Claire LOPEZ




Francis ROUX




Envoyé en préfecture le 29/09/2026

Reçu en préfecture le 29/09/2026

Publié le 30/09/2026



ID : 063-216304303-20260922-260922_9-DE